



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

12^e séance du mardi 20 janvier 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Johann Dupuis et consorts « Rénovation de l'immeuble de César Roux 5 : La Municipalité supprime-t-elle des logements abordables au lieu de les préserver ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité et son service des gérances cherche activement des solutions de conciliation avec les locataires en cas d'augmentation significative des loyers de ménages établis de longue et évite que les désaccords finissent devant le tribunal des baux. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi vingt janvier deux mille vingt-six

Le président



Le secrétaire